

Rythmes scolaires : En grève le 12 février

Le SE-Unsa 67 appelle les collègues des écoles du Bas-Rhin à se mobiliser 12 février, pour dénoncer les conditions de mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le SE-Unsa revendique :



- que les **conseils d'école soient la cheville ouvrière** de cette réforme. Pour rappel, seul le SE-Unsa avait déposé un amendement dans ce sens, malheureusement rejeté par le ministère ;
- que cette réforme des rythmes **écourte réellement les journées** des élèves et des enseignants ;
- qu'un **report systématique en 2014** ait lieu en cas d'incompatibilité entre les propositions du conseil d'école et de la collectivité territoriale.
- qu'une **reconnaissance financière** se concrétise pour les enseignants : elle est nécessaire, légitime et urgente ;
- qu'un **comité de pilotage paritaire** soit créé dans le département ;
- qu'une **prise en charge extra-scolaire éducative de qualité** puisse être proposée à nos élèves.

Le SE-Unsa 67 appelle, sur ces mots d'ordre, à une journée de grève et d'action le mardi 12 février.

→ Téléchargez [ICI](#) la déclaration d'intention de grève à envoyer à votre IEN par fax ou mail avant samedi 8 février minuit.

[En savoir plus](#)



Revalorisation financière : le SE-Unsa l'a voulue, le SE-Unsa l'obtiendra !

Le ministre est sur le point d'annoncer un geste financier en direction des enseignants du 1^{er} degré, à hauteur de 400€.

Ce n'est qu'un premier pas, mais il va dans le bon sens. En ce qui concerne la revalorisation des salaires, le déblocage de la hors-classe des PE, le jour de carence, les négociations sont à venir et le combat continue !

Le SE-Unsa, syndicat progressiste, continuera d'être présent et exigeant dans les négociations à venir.

[En savoir plus](#)

Cotisation 2012-2013 : la fiscalité évolue enfin !

L'étude de la loi 2012-1510 fait apparaître que les cotisations syndicales ne sont plus considérées ouvrant droit à des déductions d'impôt mais comme des crédits d'impôt, **permettant à tous les adhérents, imposables ou non de bénéficier de la prise en charge par l'état de 66% du montant de la cotisation.**

Un CE pour les adhérents du SE-Unsa 67, c'est parti !

Nos adhérents qui en ont fait la demande pourront dorénavant accéder aux services d'Alsace-CE, pour 8, 45€/an. Billetterie, chèques cadeaux... **faites des économies avec votre syndicat !**

Pour poursuivre le débat sur la démocratisation scolaire de notre congrès départemental :

Le sociologue Jean-Pierre Terrail a livré sa vision de l'école, des suites au débat sont à trouver [ici](#).

Venez à notre rencontre, lors d'une de nos réunions d'info syndicale

A Wissembourg le 13/2, Haguenau le 6/3, Wasselonne le 10/4.

RIS **bilingue** le 6 /2 à l'EE Würtz, Strasbourg (pour enseignants en allemand et en français)

RIS générale et «**mouvement**» le 13/3 à l'EE M. Cahn, Strasbourg

RIS **préparer ma retraite** le 5/06 EE Neufeld, Strasbourg

Dates, lieux, courrier-type [ICI](#).

Vous souhaitez accueillir une RIS du SE-Unsa dans votre école : contactez-nous !



Actions et sondages en cours :

Mes vœux au Président de la République

La carte de vœux est [ICI](#)

Témoignage des directeurs pour le CHSCT

L'ISOE pour les PE [ici](#). Version papier [ici](#)

NON au jour de carence [ici](#)

Pétition CLES 2 [ICI](#)



C'est décidé, j'adhère !

Le SE-Unsa n'existe que grâce à la cotisation de ses adhérents.

Je ne me laisse pas faire, je suis solidaire, **[J'ADHERE !](#)**

Notre équipe [ici](#) est à votre écoute au 03.88.84.19.19.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : **9h30-13h** et **14h- 17h30**. Mercredi : 9h30 à midi et, par téléphone de 14h à 16h30. **Sur facebook : [là](#) et twitter : [ici](#)**

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.